



1^{er} syndicat de France, la CFDT compte plus de 634 000 adhérents, femmes et hommes travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le public, et dans tous les territoires.

La CFDT porte un syndicalisme de **transformation** sociale reposant sur les valeurs d'émancipation, pour rendre chacun acteur de sa vie, de démocratie, pour organiser la confrontation des idées, et de solidarité, pour garantir les droits de toutes et tous, en particulier des plus vulnérables.

Engagée de longue date pour le développement durable, la CFDT défend, en principe et en actions, **une transition écologique juste**, c'est-à-dire la construction démocratique d'un modèle de développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement efficace en anticipant et accompagnant ses conséquences sur les femmes et les hommes et en veillant à la justice sociale.

CFDT

4 bd de la Villette
75955 PARIS Cedex 19
www.cfdt.fr
transitionjuste@cfdt.fr

Le point de vue de la CFDT sur le projet de mine de lithium dans l'Allier

EN BREF

Pour la CFDT, la **transition écologique juste est systémique** et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé, agriculture...) et tous les territoires. L'électrification des usages représente un levier pour la décarbonation de l'économie et doit s'inscrire dans les 4 piliers d'une transition énergétique juste défendus par la CFDT : sobriété, efficacité, énergie accessible et abordable pour toutes et tous, débat démocratique (voir [Manifeste pour la transition écologique juste](#) et [Pour une transition énergétique juste](#)).

La CFDT est favorable au projet EMILI (Exploitation de mica lithinifère par IMERYs) à Echassières (03) et à l'exploitation de la mine de lithium telle que présentée dans le cadre du débat public, sous réserve du respect par IMERYs de **hautes exigences sociales et environnementales**. L'anticipation des emplois et compétences, sur la base d'un contrat de territoire avec une gouvernance partagée doit figurer comme une priorité. Les enjeux liés à l'eau, aux sols et sous-sols et à la biodiversité, aux pollutions (chimiques, sonores...), sur la santé humaine (travailleurs et riverains), à la consommation d'énergie et aux émissions carbone, doivent être pris en compte, à la fois durant l'exploitation et dans le cadre de la restauration du site.

Pour consolider l'**acceptabilité sociale** et l'opérationnalité du projet, l'implication des travailleurs et des instances représentatives du personnel dans le cadre d'un dialogue social de qualité doit être organisée à toutes les étapes du projet, au-delà des seules obligations légales. Sur le plan environnemental, l'expression de toutes les parties prenantes doit être prise en compte dans le cadre d'un dialogue transparent et régulier.

La confédération CFDT a organisé un travail concerté entre plusieurs structures pour établir ce cahier d'acteurs : à l'initiative de la fédération Mines et Métallurgie, avec la fédération Chimie-Energie, la fédération Construction et Bois, l'union régionale Auvergne-Rhône-Alpes, les syndicats Métallurgie et Chimie-Energie AURA et l'union territoriale des Retraités de l'Allier, et avec l'appui du cabinet Syndex. Que les militant.es de chacune des structures soient remercié.es pour les échanges et contributions à la rédaction de ce document.



CONSTRUIRE UN MODELE ECONOMIQUE ROBUSTE

Plusieurs dimensions économiques ont besoin d'être intégrées pour ce marché fluctuant et lié à des évolutions technologiques non stabilisées, avec un enjeu fort lié à l'autonomie stratégique et la souveraineté de la France et de l'Europe.

D'abord, **le prix du lithium sur les marchés internationaux évolue de manière volatile** (sur les 2 dernières années, d'un pic à 83 000 € la tonne à un plancher de 12 000 €), alors que le coût de production estimé se situe entre 7000 à 9000 € la tonne.

Par ailleurs, la mine projetée de produire 34 kt par an à partir de 2027, dans un contexte où **l'offre de lithium en Europe tend à croître**, ce qui pourrait peser sur les prix de vente et la rentabilité du projet : IMERYYS au Royaume-Uni (20 kt) à partir de 2024, Eramet associé à Electricité de Strasbourg (10 kt) et Lithium de France (40 kt) et leurs projets en Alsace, Vulcan Energy en Allemagne (50 kt) à un horizon 2030, en plus des mines déjà exploitées au Portugal (Barroso), en Espagne (San José), en Serbie (Jadar), en Finlande ou en Autriche.

Il s'agit de répondre à la **demande croissante de lithium**, conséquence du Pacte vert et de l'obligation aux constructeurs automobiles européens de commercialiser des véhicules électriques pour 2035 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En Europe, la demande à 2030 est évaluée à 600 kt par an. En France, le contrat stratégique de filière projetée une production de 2 millions de véhicules par an. IMERYYS indique que la mine d'Echassières pourrait pourvoir en batteries 700 000 véhicules par an. Dans l'actualité, 5 méga-usines sont en cours de construction ou prévues en France : ACC à Douvrin (59) par Stellantis, Daimler et Saft ; AESC Envision à Lambres-les-Douai (59) avec Renault ; Verkor et Prologium à Dunkerque (59) et Bolloré/Blue Solutions à Mulhouse (68). En Europe, 38 méga-usines sont recensées.

Dernier point d'attention : **le niveau d'investissement affiché à 1 Md €** par IMERYYS. Il couvre l'exploitation de la mine de manière souterraine, la création de la station de chargement à St-Bonnet-de-Rochefort et la construction d'une unité de raffinage à Montluçon. Pour une entreprise qui réalise 4 Mds € de chiffre d'affaires, il s'agit d'un très haut niveau d'investissement.

Pour la CFDT, au regard du contexte et des perspectives, l'intégration d'actionnaires clients au capital de la mine (notamment Renault, Stellantis ou Toyota), et/ou la contractualisation d'approvisionnement de long terme permettra de **sécuriser l'investissement et de se protéger contre les aléas de marché**. La CFDT demande à prioriser la fourniture de fabrication de véhicules d'entrée de gamme, dans une logique de sobriété et de justice sociale.

De plus, l'enjeu **d'autonomie stratégique de la France et de l'Europe**, pour moins dépendre de la Chine notamment, et maîtriser toute la chaîne (production minière, raffinage et fabrication) doit s'accompagner de mesures de soutien : lutte contre d'éventuelles surcapacités ou dumping,



prise en compte du transport (scope 3) dans le calcul de l'empreinte carbone, extension du Mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (MACF) au lithium, aide financière à l'équipement en véhicules électriques (par exemple avec un éco-score, voir le [rapport FNH/IMT-IDDR](#) de mai 2024) seront autant de pistes à explorer et soutenir.

GARANTIR L'EXEMPLARITE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Plusieurs effets et impacts de la mine sur l'environnement sont à anticiper : sur les sols et sous-sols, sur l'eau, sur les émissions de GES et pour la recyclabilité.

Concernant l'**impact de la mine sur les sols et sous-sols**, l'artificialisation liée à l'activité minière et de raffinage (construction des usines), mais aussi le dépôt en surface de déchets qui résultent de l'extraction de lithium doivent être pris en compte. IMERYYS indique que la mine sera souterraine et située sous la carrière de kaolin, exploitée depuis plusieurs décennies. Il n'y aurait donc pas d'artificialisation directe, mais l'impact des installations de bâtiments de surface, des collines de déchets et des bassins d'eaux de stockage sont à évaluer.

De même, les explosions souterraines pour casser la roche et extraire le granit génèrent des **vibrations et pollutions sonores**, et ses conséquences sur des glissements de terrain potentiels doivent être évalués et maîtrisés.

En outre, une réponse doit être apportée à la préoccupation des riverains liée à d'autres **pollutions** : une partie inutilisée des roches, entreposées sous forme de collines artificielles, comporte des éléments très toxiques, naturellement présents dans la roche, ou utilisés pour l'extraction ou le raffinage, comme l'arsenic, le plomb ou le chrome. Ils peuvent être libérés par le concassage. Des mesures de prévention et de protection doivent être imposées.

En dernier point, l'**après-mine** est à considérer dès maintenant, même si la durée d'exploitation est de 25 ans minimum : la restauration du site, le démantèlement des installations, la dépollution, doivent être anticipés. La société IMERYYS doit s'engager fortement et bien en amont du début de l'exploitation.

Les pollutions vont aussi affecter l'eau, par le ruissellement des pluies par exemple. L'eau représente un enjeu majeur dans le projet EMILI à deux égards. En premier lieu, des **prélèvements en eau** seront effectués dans la rivière Sioule pour limiter les impacts sur la nappe phréatique. Pour faire face à la sécheresse, des stockages en surface sont prévus. Selon IMERYYS, le prélèvement représenterait moins de 1 % du débit de la Sioule, chiffre à prendre avec prudence en fonction des effets du dérèglement climatique.

L'anticipation des besoins doit être expertisée et planifiée pour impacter au minimum les riverains, les écosystèmes liés à la rivière et à la biodiversité (forêt des Colettes à proximité), l'activité agricole de proximité, l'activité touristique et les autres activités économiques, en particulier pendant les périodes de sécheresse. IMERYYS indique que plus de 90 % de l'eau sera réutilisée en circuit fermé ; il reste à en faire la démonstration, sur un autre site exploité et par une étude indépendante.

En second lieu, des **produits chimiques** sont utilisés dans le processus de raffinage du lithium. Ces substances pourraient se retrouver ensuite dans des eaux de rejet. La collecte, le retraitement de ces eaux et leur assainissement doivent être prévus et précisés, avant tout rejet dans la nature. Pour la CFDT, une gouvernance partagée de l'eau est à instaurer, par exemple dans le cadre d'une instance de dialogue territorial sur la gestion et le partage de la ressource ou dans le cadre d'un comité territorial de la transition juste.

Pour le **bilan carbone et les émissions de GES**, le concassage des roches, les étapes de séparation des éléments riches en lithium, le chauffage à haute température pour effectuer le raffinage rendent le procédé plus émetteur de CO₂ que les saumures géothermales, et plus énergivore. La question du transport des roches et matériaux extraits sera résolue par des canalisations ou le rail selon IMERYYS. Ces équipements sont à créer et IMERYYS doit prendre sa part au financement. Avec une fourniture d'électricité considérée comme décarbonée, du fait du mix énergétique français, le site bénéficierait selon IMERYYS d'un effet de comparaison favorable sur le plan des émissions de GES par rapport à d'autres sites en Europe et surtout dans le monde. Une attention doit être portée sur la facilitation à l'approvisionnement en électricité, la sobriété et l'efficacité des sites, en adéquation avec les autres besoins énergétiques.

L'économie circulaire dans la filière lithium reste à construire pour la rendre plus sobre en extraction. Plusieurs **projets de recyclage** des batteries émergent : Orano (86 et 59), SNAM (12), UGITECH (73), Eramet (78)... Le règlement européen des batteries favorise le développement du recyclage, contraignant les États à recycler 65 % du poids des batteries au lithium d'ici à 2026 et obligeant les constructeurs à rendre leurs batteries plus facilement démontables. IMERYYS, sur la base des compétences acquises sur le site EMILI, doit prendre sa part dans l'organisation de la collecte, du stockage, du démantèlement, du reconditionnement de batteries. Cette démarche doit s'inscrire dans la politique RSE du groupe.

La société s'est engagée à se conformer à la **norme IRMA** (Initiative for Responsible Mining Assurance), considérée comme le standard le plus strict du secteur. Toutefois, il semblerait que seules deux mines en exploitation soient allées au

bout de la certification IRMA, sans finalement respecter tous les critères. A IMERYYS de se donner les moyens de respecter ce référentiel et de le mettre en œuvre, et, avant le début de l'exploitation, d'en informer toutes les parties prenantes. Les données communiquées par IMERYYS sur les impacts sur le sol, les sous-sols, l'eau, la biodiversité, sont à contrôler, suivre et évaluer par un organisme indépendant, en plus du suivi et du contrôle par les services de l'Etat, tout au long de l'exploitation.

S'ENGAGER SUR DES EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU

Le projet EMILI devrait créer **3 120 ETP** sur le territoire français pendant les quatre années de la phase de construction. Les "emplois soutenus" localement dans l'Allier et le Puy-de-Dôme s'élèvent à **530 ETP**, soit 17 % du total, mais moins de 0,5 % de l'emploi local. Durant la phase d'exploitation, le volume d'"emplois soutenus" s'établit à **4 780 ETP**, dont un tiers localement (1 510 ETP). Ces estimations très larges renvoient toutefois à des emplois soutenus, c'est-à-dire à la somme des **emplois directs, indirects (sous-traitance) et induits (par la vie des futurs salariés de la mine)** selon la méthodologie expliquée par le cabinet UTOPIES qui a accompagné IMERYYS sur le sujet. Pour les emplois directs, IMERYYS évoque 100 emplois pour le projet pilote puis, en phase d'exploitation, 530 emplois directs sur les sites concernés par le projet EMILI (mine, plateforme de chargement, usines de concentration et conversion). La répartition des emplois par qualification comporterait : 65 % d'opérateurs (mine ou usines), 25 % de techniciens et agents de maîtrise, et 10 % d'ingénieurs et cadres.

Le projet constitue une **opportunité d'emplois** pour des jeunes issus des cycles de formation, existants ou à mettre en place, dans le département de l'Allier et les départements



limitrophes. Il doit aussi être ouvert à des personnes en reconversion professionnelle, sur la base d'une cartographie territoriale, dans le cadre de dispositifs prévus ou à construire (par exemple TransCo), y compris pour des personnes éloignées de l'emploi. La féminisation des métiers et l'égalité femmes-hommes doit être intégrée dès le démarrage des recrutements et la typologie des postes ouverts. Enfin, l'embauche de personnes handicapées doit être intégrée. Cela nécessite une véritable gestion prévisionnelle des emplois et compétences au niveau territorial (voir ci-contre).

L'attractivité de l'emploi doit s'anticiper avec des conditions de travail de haut niveau. La question des risques doit être mesurée, contenue et gérée par des mesures de prévention et de protection adéquates, dans le cadre d'un **dialogue social transparent et loyal** avec les instances représentatives du personnel (CSE, CCSSCT, négociations) : exposition aux explosions et aux produits chimiques, horaires de travail, charges, traitements automatiques et robotisation, pénibilité, aléas...

L'enjeu de la santé au travail est central et doit être pensé avec d'autres dimensions de la **vie au travail et de la vie dans le territoire** lié à son aménagement : accessibilité du site par les voies routières, des moyens de transports collectifs ou de mobilité douce, disponibilité de logements, offre de commerces de proximité, services sociaux et administratifs, services de soins. Enfin, l'attractivité se construit dans le temps avec les salariés, en leur permettant d'accéder à des formations tout au long de la vie, en leur permettant d'évoluer et de dérouler un **plan de carrière**.

De plus, un dialogue social de qualité doit permettre de faire évoluer et renforcer les garanties des travailleurs concerné, tout au long de la chaîne de valeur et d'anticiper les nouveaux métiers et compétences émergeant, une nouvelle classification à construire, les besoins de formation et les conditions et l'organisation du travail à fixer, en particulier sur la santé et la sécurité.

Pour la CFDT, les relations entre le **donneur d'ordre IMERYS et ses sous-traitants** doivent pouvoir s'inscrire dans une vision durable et de confiance. Comme pour plusieurs filières, la relation entre le donneur d'ordre et ses sous-traitants doit s'instaurer et progresser de manière plus solidaire. Une **charte prestataire/partenaire** applicable à l'ensemble des relations entre IMERYS et ses fournisseurs pourra être signée ; elle décrira notamment les volumes d'activité prévus sur les années à venir, afin de renforcer la visibilité des charges de travail. Elle développera aussi le dialogue social inter-entreprises pour traiter des enjeux sociaux et environnementaux cités. L'ouverture d'une maison des syndicats localement permettra d'accueillir les salariés, de les former, de les accompagner et représentera un lieu de dialogue social utile.

Enfin, en s'articulant avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET), un **contrat de territoire**, sur la base de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, doit pouvoir se concevoir et se signer entre acteurs économiques et sociaux (organisations syndicales et patronales), privés et publics (commune, EPCI, région).

CONCLUSION : TROUVER L'EQUILIBRE ENTRE INTERET GENERAL ET LOCAL

La transformation écologique et la décarbonation de l'économie sont impératives pour contenir le dérèglement climatique. **La France et l'Europe ont la responsabilité de ne pas continuer d'exporter dans le reste du monde le coût environnemental et social de leur transition écologique et énergétique. Tout en les réduisant au maximum, nous devons avoir conscience que la transition n'est pas exempte d'externalités négatives.** Pour la CFDT, produire le lithium en France sera plus respectueux sur le plan social et environnemental : parce que les normes et les réglementations y sont infiniment plus élevées et contraignantes qu'ailleurs dans le monde, parce que les technologies d'extraction sont avancées et que l'énergie est plus décarbonée, parce que la société civile et les médias peuvent faire pression en cas de dérive.

Pour la CFDT, il importe que ce projet soit mené avec les acteurs locaux et les organisations syndicales, en prenant le temps du débat, et non contre eux. Si les intérêts des riverains doivent être pris en compte, à l'inverse, la population doit prendre conscience que la transition écologique et énergétique nécessite des ressources. En vue de construire l'acceptabilité sociale et l'opérationnalité du projet, la création d'une **instance permanente de dialogue territorial**, incluant les représentant.es des organisations syndicales (du donneur d'ordre et des sous-traitants), des collectivités locales, des associations de riverains, des ONG, permettra de consolider des liens et chercher à faire vivre la confiance, en poursuivant le débat durant la phase de chantier, pendant les 25 ans l'exploitation de la mine, et après.

Le projet EMILI s'inscrit dans le cadre de politiques industrielles qui consolident **l'autonomie stratégique française et européenne, avec des enjeux élevés pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur** de la filière batterie, de l'extraction au recyclage, pour le lithium comme pour d'autres métaux à l'avenir. A plusieurs égards, l'exploitation de la mine EMILI doit être exemplaire.

